



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION n° : 2022/96**

**Réunion du 13 décembre 2022 à 19h00  
sous la Présidence de Mme Françoise PAYEN**

Date de convocation : 06/12/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

Nombre de Conseillers :

**En exercice : 29**

**Présents : 18**

**Votants : 25**

Présents : Mme Martine BAUDART, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, Mme Annie FESTUOT, M. Benoît LAIES, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN et Mme Magali ROGER.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Marie-Claude BERGERY a donné pouvoir à M. Benoît LAIES, M. Pascal COLSON a donné pouvoir à Mme Valentine DION, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER a donné pouvoir de vote à Mme Marina LESCOUET, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Agnès HAUDECOEUR donne pouvoir à Mme Geneviève COSSON, M. Frédéric MULLER donne pouvoir à Mme Martine BAUDART et M. Hubert RENOLLET donne pouvoir à Mme Annie FESTUOT

**Secrétaire de séance** : Mme Marina LESCOUET

**OBJET : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – REGULARISATION COMPTABLE A LA DEMANDE DU TRESOR PUBLIC**

Vu la délibération n°2022/23 du Conseil municipal du 31/03/2022 adoptant le compte administratif 2021 ;

Considérant que le Trésor public a signalé des différences entre le compte administratif 2021 du budget principal et le compte de gestion 2021 puisque le compte administratif a été voté avant le compte de gestion ; dans l'intervalle des mouvements comptables ont créé ces différences. Or, le compte de gestion et le compte administratif doivent présenter strictement les mêmes résultats.

Considérant donc qu'il est nécessaire d'annuler et remplacer la délibération n°2022/23 du 31 mars 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

- D'ADOPTER le compte administratif 2021 comme suit :

Section d'investissement : - 72 854,03 € (en lieu et place de - 73 352,18 €)

Section de fonctionnement : 733 841,37 € (en lieu et place de 740 387,52 €)

- CHARGE le Maire de signer tous les actes à intervenir

Fait en mairie, le

Le Maire,

Yann DUGARD



**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :  
Et de sa publication ou notification le :**